

comme la protectrice des notabilités dont elle avait médité et comploté la perte. Dominer à tout prix étant devenu son but, le *divide et impera* était devenu sa maxime, sa grande règle de conduite. Le despotisme pur et simple eût été bien plus dans ses goûts que cette dissimulation constante et ces efforts incessants pour balancer les uns par les autres les influences qui contrariaient ses rêves de pouvoir absolu. Le témoignage de d'Aubigné nous apprend que, dans son entourage, Catherine de Médicis manifestait la plus profonde admiration pour le gouvernement turc. « En Turquie, disait-elle, le Grand Seigneur a seul entre ses mains les biens, la vie et l'honneur des sujets; les gens doivent ce qu'ils sont et ce qu'ils ont au souverain; tout le monde est prêt à périr en un clin d'œil; les janissaires sont tout; il n'y a de forteresses qu'aux frontières; enfin le souverain, pour conférer des fonctions et des dignités, n'est pas entravé par des considérations de race et de parentage. » Aussi écoutait-elle avec une satisfaction marquée les conseils que lui donnait l'un des commensaux du chancelier de Birague, le voyageur Poncet, « d'ôter les princes et d'affaiblir tellement la noblesse, qu'elle ne pût contrevenir au roi et lui donner la loi. Quant aux princes, qu'il n'était pas possible d'ôter, disait Poncet, il fallait ne donner aucun honneur ni charge à personne sur leur recommandation, et, en outre, les tenir en division ou du moins en soupçon les uns contre les autres. » Comme moyen de détruire la noblesse, Poncet trouvait la guerre civile, pour fait de religion, chose excellente, parce que, disait-il, l'ecclésiastique se fait votre partisan et le peuple ennemi de ce qui pourrait le décharger; à ce jeu, les plus mauvais garçons (c'est-à-dire les caractères les plus énergiques) périssent; le reste se précipite en une basse humilité. Etiez-vous soigneusement ceux qui parleront d'états généraux, ou plutôt servez-vous des petits états provinciaux qui ont une bien contraire opération. En temps de paix, faites travailler la justice sur les réchappés de la guerre; laissez à vos grands les charges ruineuses, en ayant soin qu'ils n'en aient que l'apparence, et donnez la vraie administration à des gens de peu, surtout de la robe, pour qu'ils ne puissent jamais conspirer. Avec ce système, vous démantellerez les villes mutines et les châteaux de ceux qui voudraient refuser de courber la tête, et lors, vous ferez des biens, des vies et de la religion tout ce qu'il vous plaira. » Le système turc captivait alors tous les monarques européens; tous mettaient leur ambition à détruire, autant que possible, dans leurs Etats toute puissance individuelle. Philippe II d'Espagne n'avait pas d'autre pensée, et sous sa main la monarchie espagnole se remodelait pour devenir une image assez fidèle de l'empire turc. Catherine, poursuivant le même idéal, s'attacha à miner toute indépendance, toute puissance qui n'émanait pas du trône, se félicitant d'événements que tout autre qu'elle aurait considérés comme des calamités nationales, des qu'elle y voyait des moyens d'acheminement vers son but. Ce but, Richelieu devait l'atteindre dans le siècle suivant, sans être obligé de faire des alliances momentanées avec les diverses influences intérieures qu'il voulait détruire. Il n'eut besoin que de les attaquer les uns après les autres. En appliquant à leur défense les maximes et les pratiques dont Catherine de Médicis leur avait donné l'exemple, ces influences auraient pu tenir en échec le pouvoir central et l'amener à changer de direction; mais, préoccupées uniquement de leurs intérêts exclusifs, elles s'inquiétaient peu des ruines voisines. Comme tout ce qui a perdu sa vigueur primitive, contentes du reste de vie qui leur était laissé, ces influences semblaient croire que la tempête ne les atteindrait pas ou peut-être les dédaignerait.

Le système de bascule est aussi une conséquence forcée chez les nations où le pouvoir exécutif est divisé entre plusieurs mains. En France, la période directoriale en fournit un exemple frappant. Les hommes, fait avec juste raison remarquer M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution française*, ne peuvent pas vivre longtemps ensemble sans éprouver du penchant ou de la répugnance les uns pour les autres. Les haines profondes que se portaient les hommes issus de partis contraires et d'humours et de dispositions d'esprit si opposées, devaient forcément conduire à des tiraillements dans la marche des affaires. La personnalité la plus tranchante et la plus marquante de ce gouvernement, Paul Barras, représentait surtout le système de bascule.

Républicain par position et par sentiment, dit M. Thiers, mais homme sans foi, il recevait chez lui les plus violents révolutionnaires des faubourgs et tous les émigrés rentrés en France; convenant aux uns par son esprit d'intrigue, plaisant aux autres par sa violence triviale, il était en apparence chaud patriote, et, en secret, il donnait des espérances à tous les partis. A cette époque, le système de bascule résultait aussi des dispositions constitutionnelles et légales, qui permettaient à une majorité législative, ennemie de la Révolution, de réformer les lois en harmonie avec les nouveaux principes politiques et de contrarier la marche du gouvernement. Le résultat d'un tel ordre de choses est bien connu, il aboutit et devait aboutir à des coups d'Etat. Le premier en date, celui du 18 fructidor, est considéré par les historiens attachés à la Révo-

lution comme l'unique et seule ressource qu'avait alors le gouvernement pour sauver son existence et éviter un retour violent à l'ancien régime. La division du pouvoir exécutif permettait aussi de laisser s'introduire dans son sein des adversaires mêmes du principe du gouvernement; ce qui eut lieu en effet. La nomination de Sièyès eut pour premier résultat la dissolution de l'ancien Directoire. Le jeu de bascule employé pour arriver à ce but est encore admirablement caractérisé par M. Thiers. « Toutes les factions, dit cet éminent historien, que le Directoire avait essayé de réduire, s'étaient réunies pour l'abattre et avaient mis leurs ressentiments en commun. Il n'était coupable que d'un seul tort, celui d'être plus faible qu'elles; tort immense, il est vrai, et qui justifie la chute d'un gouvernement. » Ce coup d'Etat ne consolida pas le Directoire; le système de bascule, plus ou moins avantageux et plus ou moins utile quand un moteur unique lui communique son impulsion, ne peut, au contraire, aboutir qu'à l'anarchie et à la décomposition politique, quand il n'est que le résultat des efforts faits par les partis pour se maintenir au pouvoir ou se l'arracher. Les partis, a-t-on fait remarquer avec juste raison, se soumettent, mais ne se réconcilient pas, car il faudrait pour cela qu'ils renoncassent à leur but.

Le système de bascule est aussi une nécessité de situation pour les gouvernements comme celui de la Restauration. En 1814, on s'en souvient, il y avait deux manières d'entendre le rétablissement de la royauté, de concevoir son droit, d'expliquer son origine et de comprendre ses devoirs envers elle-même. Pour les uns, Louis XVIII n'était roi qu'en vertu de l'acte du Sénat qui lui avait conféré la royauté, sous l'expresse condition de jurer qu'il respecterait les institutions dont cet acte déterminait les bases. Pour les autres, le droit était antérieur à tout et ne relevait d'aucune puissance humaine. Les corps politiques pouvaient le constater, mais cette constatation ne lui donnait ni ne lui ôtait rien. Les actes du gouvernement devaient se ressentir de cette dualité dans les idées. Ainsi, tout en adoptant l'ordre civil et l'organisation militaire créés par la Révolution et l'Empire, on rétablissait toutes les anciennes charges de la maison royale, avec les dénominations surannées que la Révolution avait emportées et que Napoléon n'avait osé ressusciter quand il commit la faute de reconstituer une cour; on vit réparaître les gardes du corps avec leur compagnie écossaise, les mousquetaires et les chevaliers-légers. On annonçait Louis XVIII comme résolu à adopter la Révolution dans ses faits accomplis, et on donnait des gages aux adversaires irréconciliables de cette Révolution, en mettant toutes les fonctions publiques entre les mains d'hommes que la France ne connaissait que pour avoir porté les armes contre la patrie, ou pour avoir provoqué et dirigé la guerre civile. On s'engageait à respecter la situation et les grades des officiers de l'ancienne armée impériale; en même temps, une ordonnance royale permettait l'admission dans la marine des anciens officiers qui, après avoir quitté la France, auraient servi une puissance étrangère. Les grades acquis à l'étranger, fût-ce en combattant la France, et les campagnes de guerre au service de l'étranger devaient compter pour les pensions à obtenir. On déclarait inviolable la vente des biens nationaux, et dans des actes publics, tels que des exposés de motifs de projets de loi, les émigrés déposés étaient représentés comme restant propriétaires légitimes des biens vendus, et on faisait pressentir qu'ils seraient un jour réintégrés dans leurs droits. La liberté des cultes était reconnue, et, d'un autre côté, des mesures réglementaires, transformées bientôt en dispositions législatives, prohibaient, sous des peines sévères, toute espèce de travail les dimanches et jours de fêtes religieuses. On promettait de respecter les monuments élevés pour perpétuer le souvenir des grands faits de notre histoire militaire pendant les vingt-cinq dernières années, et, comme contre-partie de ce respect, on organisait des souscriptions pour élever des monuments funéraires et des pyramides commémoratives en l'honneur des royalistes tués sur divers points du territoire national, en combattant contre la patrie. Un ex-maréchal de l'Empire, Soult, duc de Dalmatie, présida lui-même à l'érection de la colonne de Quiberon. La charte proclamait la liberté de la presse, et, sous prétexte d'en prévenir les abus, on établissait la censure.

La seconde Restauration débuta sous les auspices de l'homme qui représentait le système de bascule sous ses cotés non-seulement les moins acceptables, mais même les plus répugnants. Egorgeur en 1793, servile en 1812, conspirateur en 1815 avec les hommes qu'il était chargé de surveiller, Fouché était admirablement propre à continuer un pareil système. Mais la chambre introuvable elle-même ne voulut point d'un pareil instrument. La vérité historique veut qu'on reconnaisse que cette assemblée si violente, si impitoyable, était composée en grande majorité d'hommes incapables de supporter, de sang-froid, le spectacle de revirements aussi scandaleux.

Néanmoins, le système de bascule était alors si fortement dans les nécessités de la situation, que le gouvernement fut obligé d'y recourir. Seulement, la royauté changea d'in-

strument. Désespérant d'obtenir des votes sages et modérés d'hommes dont la foi politique se confondait avec la foi religieuse, Louis XVIII ne vit, pour les contenir, rien de mieux que de leur donner pour chef un homme qui partageait leurs croyances, en demeurant étranger à leurs passions. Aidé par l'esprit souple de M. Decazes, le duc de Richelieu, tout en subissant la loi de proscription, dite d'amnistie, votée par la majorité, protégé dans leurs vies et dans leurs biens nombre de notabilités de la République et de l'Empire que les ultras voulaient ruiner, sinon faire périr. En s'alliant avec M. Lainé, les mêmes hommes réussirent à faire écarter un projet de loi électorale qui eût assuré la prépondérance, dans la représentation nationale, à la propriété agricole et au clergé. Tout en faisant au premier de ces éléments une très-large part, le système censitaire permettait aux autres éléments de richesse de tenir en échec la grande propriété foncière.

Qualifié de système de bascule par les ultras de l'extrême droite, le système de MM. de Richelieu et Decazes, considéré dans son ensemble, fut surtout un système de transaction. Tant que dura l'orage causé par les Cent-Jours, on courba la tête devant une majorité violente; mais dès qu'on vit que l'opinion publique s'éloignait de cette majorité, on la brisa par l'ordonnance de dissolution du 5 septembre 1816. Après avoir mis toutes les fonctions importantes de l'Etat entre les mains des royalistes, quand on vit qu'avec un élément aussi exclusif, le gouvernement et l'administration devenaient, sinon impossibles, du moins très-difficiles, on rouvrit les rangs de la magistrature et ceux des carrières privilégiées aux ambitions plébiennes. La pairie de 1815, effrayée par l'élection de Grégoire, à Grenoble, voulait briser la loi électorale; tout en se prêtant à des modifications regrettables dans le régime des élections, et tout en concourant au refus de reconnaître le mandat conféré à Grégoire par les électeurs de l'Isère, le ministère Decazes sauva, dans ses principes fondamentaux, le système électoral de 1816, en modifiant, par l'introduction de soixante-dix membres nouveaux, la composition de la chambre des pairs. Ce mode de gouvernement avait alors naturellement pour adversaires les ardents des deux partis. Appuyé par la faveur royale, M. Decazes luttait avec la même énergie contre le pavillon Marignan, et contre les hommes d'action, qui alors se flattaient de rappeler le grand vaincu de Sainte-Hélène; et il fallut l'attentat de Louvel pour renverser l'homme et le système.

Ce mode de gouvernement était, du reste, à cette époque, tellement dans la force des choses, qu'une fois l'orage passé, les hommes qui l'avaient le plus combattu furent obligés de le pratiquer. L'histoire du ministère de M. de Villèle en est la preuve. Placé entre les royalistes et les libéraux, entre la noblesse et la bourgeoisie, M. de Villèle n'accordait aux uns que ce qu'il ne pouvait leur refuser, et cherchait, en enrichissant les autres, à leur faire supporter des concessions que la nécessité lui commandait. N'ayant pas moins besoin des votes des congréganistes que des écus des banquiers, du concours politique de l'émigration que du concours financier de la Bourse, M. de Villèle déploya une habileté sans égale pour calmer les passions par les intérêts. Il pratiqua, pendant les six années de son ministère, une sorte de système de bascule, non pas, comme MM. de Richelieu et Decazes, ses prédécesseurs, entre les diverses coterie parlementaires, mais entre les classes mêmes de la société que leurs traditions et leurs habitudes semblaient vouer à un éternel antagonisme. Obligé de concéder à la congrégation la loi dite du sacrilège, il en atténua la portée en ce que les circonstances aux-quelles, en pareille matière, était subordonnée l'application de la peine de mort, étaient combinées de telle façon que cette application était rendue presque impossible. C'est qu'en effet cette loi eût été un effroyable péril si elle n'eût été une lettre morte. La loi d'attribution, qui consistait, en somme, dans la substitution d'un précepte légal au précepte facultatif, sauf disposition contraire par un acte de dernière volonté, portait aussi en elle-même son correctif : un testament suffisait pour y échapper. Charles X et M. de Polignac, effrayés par l'insuccès de cette politique, essayèrent d'une autre, exempte de tout esprit de ménagement et de concession. Le résultat en est connu. La France, qui, jusque-là, dans ses réclamations les plus pressantes, s'était contentée d'un simple changement de ministère, brisa par une révolution la tentative avouée de revenir purement et simplement à l'ancien régime.

Le reproche de n'être qu'un système de bascule a été encore, avec plus de raison, adressé au gouvernement de Juillet, tant dans la politique intérieure que dans la politique extérieure. Dès les premiers jours de son établissement, ce gouvernement donna un spectacle étrange. On se déclarait décidé à maintenir l'ordre avant tout, et le chef de l'Etat s'associait, sur les places publiques, au chant de la *Marseillaise*. On disait que les traités de 1815 n'existaient plus, et en même temps on se faisait représenter auprès de la puissance qui avait pris le plus de part à ces traités, auprès de l'Angleterre, par M. de Talleyrand. On déplorait en pleine Chambre le sort de la Pologne,

et, en même temps, un ambassadeur, choisi à cause de ses anciennes relations d'intimité avec l'empereur Nicolas, M. de Mortemart, était envoyé à Saint-Petersbourg. La liberté de la presse était une des conquêtes de la Révolution; mais, bien avant que d'abominables attentats eussent expliqué les restrictions légales apportées à l'exercice de cette liberté, des lois fiscales rendaient impossible la création de journaux à bon marché. Toutes les propositions faites pour garantir la liberté individuelle contre une législation qui ne favorisait que trop l'arbitraire échouaient devant les Chambres. Le pays demandait-il une grande mesure financière, on la laissait discuter et adopter par la Chambre des députés, bien sûr qu'on était que cette même mesure serait infailliblement rejetée par la Chambre des pairs. Le ministère de M. Guizot prit, avec la certitude d'un pareil résultat, l'initiative d'un projet de conversion de la rente, et se refusa à suivre les conseils qu'on lui donnait d'imiter l'exemple de la Restauration, qui, en présence de l'hostilité déclarée de la Chambre des pairs à une mesure réclamée par le pays, avait modifié la composition de cette partie de la législature. La guerre d'Afrique elle-même n'était qu'un moyen de satisfaire le besoin de conquête dont on prétendait que le peuple français était incurablement atteint. La législation sur la presse empêchait la fondation de recueils politiques, qui eussent éclairé les esprits et facilité la dissémination des vrais principes économiques; mais, à défaut de cette nourriture salutaire qu'il eût fallu donner aux esprits, on laissait passer des romans licencieux et malsains, qui minaient les principes les plus fondamentaux de toute société. Selon le jugement de ses propres amis, ce gouvernement passe pour avoir subi trop souvent, dans l'ordre moral, l'empire d'hommes qui, comme condition de leur appui, lui imposaient le ménagement de leurs mauvaises passions; cependant, au lieu de voir dans ses tergiversations continuelles la cause principale de la ruine de cette monarchie, ces mêmes amis trouvent qu'elle ne sut pas assez pratiquer le système de bascule. La révolution de 1848 ne serait pas arrivée, disent-ils, si le système électoral avait laissé pénétrer dans la Chambre un plus grand nombre de républicains et de légitimistes. Les uns, dit M. de Carné, auraient servi d'épouvantail, et les autres, à un moment donné, de point d'appui. L'examen de la marche des autres gouvernements, à cet égard, est une question d'avenir plus que d'actualité.

En Angleterre, le système de bascule a été, à partir de la restauration des Stuarts, souvent employé par les hommes d'Etat, pour empêcher les partis de triompher trop complètement de leurs adversaires. Le célèbre George Saville, marquis d'Halifax, pratiqua ce système pendant toute sa vie. « Halifax, dit l'historien Macaulay, était le chef de ces hommes politiques que les deux grands partis appelaient dédaigneusement *balanceurs* (*Trimmers*). Loin de se fâcher de ce sobriquet, l'acceptait comme un titre d'honneur et en discutait gaiement la signification. Tout ce qui est bon, disait-il, se balance entre les extrêmes. La zone tempérée est entre le climat où les hommes sont rôtis et celui où ils gèlent. L'Eglise anglicane tient le milieu entre les fureurs anabaptistes et la liturgie romaine. La constitution anglaise est tout aussi éloignée du despotisme turc que de l'anarchie polonaise. La vertu elle-même n'est qu'un balancement entre différents penchants, dont un seul, poussé à l'extrême, devient vice; bien plus, la perfection de l'Être suprême repose sur l'exact équilibre de ses attributs, qui, s'il était rompu, entraînerait la perturbation de l'ordre physique et moral du monde... Sa place, dit encore Macaulay en parlant d'Halifax, fut toujours entre les deux factions qui divisaient l'Etat, et jamais il ne s'écarta beaucoup de leur frontière commune. Le parti auquel il appartenait était, pour le moment, ce qu'il aimait le moins, parce qu'il le voyait de plus près; aussi se montra-t-il toujours sévère envers les violences de ses amis, et resta-t-il constamment en bons termes avec ses adversaires modérés; sa censure ne manqua jamais à une faction, du jour où son triomphe la rendait arrogante et vindicative; sa protection ne se faisait pas attendre, du jour où cette faction était vaincue et persécutée. » De nos jours, en Angleterre, on appelle aussi *jeu de bascule* les manœuvres des députés irlandais qui, faisant en général de l'opposition à tous les ministères, whigs ou tories, conservateurs ou libéraux, n'écourent, dans les moments décisifs où les deux grands partis sont en lutte, que leur intérêt personnel, pour les maintenir au pouvoir ou les renverser en portant leurs votes soit d'un côté, soit de l'autre, bien que les deux partis leur soient également antipathiques.

Ainsi le système de bascule est l'expédient in extremis des gouvernements faibles ou mal déterminés; un gouvernement absolu, qui puisse sa force dans son absolutisme, dédaigne les remèdes de cette nature : tel fut le gouvernement de Richelieu; un pays franchement républicain ne recourt jamais à ces fictions : tels sont les Etats-Unis, telle fut la France après 89. En cela comme en beaucoup d'autres choses, les extrêmes se touchent.

BASCULER v. n. ou intr. (ba-sku-lé — rad. *bascule*). Exécuter un mouvement de bascule : Cette poutre a basculé.